

---

## **PROCEDURE INSCRIPTION ACCUEIL ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES**

---

### **Ecoles 1er degré (maternelle et élémentaire):**

Les enfants inscrits habituellement dans une école primaire (public ou privé) pourront être accueillis dans une des écoles figurant sur le tableau récapitulatif joint. L'accueil du mercredi se fera soit dans ces mêmes écoles soit parfois dans des centres de loisirs (Bagnères de Bigorre).

Afin de pouvoir organiser du mieux possible et en toute sécurité l'accueil des enfants, nous devons pouvoir anticiper les besoins en terme de structures et de personnels et s'il le faut modifier le dispositif.

Pour cela nous demandons à chaque famille concernée par le dispositif de procéder à une inscription en ligne :

[Inscription Ecole hors mercredi](#) pour la semaine hors mercredi (7h30-18h30)

[Inscription pour le mercredi](#) pour un accueil la journée du mercredi (7h30-18h30)

### **Conseils**

- Lors de la première connexion il vous sera demandé votre nom et email.
- 1 seul questionnaire par famille (même si plusieurs enfants)
- Pour modifier vos réponses en cas d'erreur ou de modification de vos plannings, il faut cliquer sur le mail que vous aurez reçu après validation de votre précédente saisie.

Pour plus de renseignements : [deos65adjoint@ac-toulouse.fr](mailto:deos65adjoint@ac-toulouse.fr)

### **Rappel important:**

L'accueil mis en place ne concerne que les enfants dont au moins 1 parent fait partie des personnels prioritaires. La structure d'accueil peut demander à ce titre un justificatif professionnel. Pas de restauration prévue (Pique-Nique).

Lorsque l'enfant n'est pas inscrit pour l'année au sein de la structure d'accueil, il est **obligatoire de fournir une fiche sanitaire** dûment renseignée que vous pouvez télécharger à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52997>

## 2<sup>nd</sup> degré (Collège) :

Afin d'organiser au mieux l'accueil des élèves de moins de 14 ans, nous devons recenser dans un premier temps les besoins actuels et futurs.

Pour cela, vous devez nous communiquer par email ([deos65adjoint@ac-toulouse.fr](mailto:deos65adjoint@ac-toulouse.fr)) le plus tôt possible (J-1 maximum) :

Nom/prénom

Adresse :

Collège d'origine :

Dates d'accueil souhaitées :

Profession du ou des parents :

Lieu d'activité du ou des parents

Suivant le nombre de demandes et le lieu de résidence des élèves concernés nous vous proposerons une solution la plus satisfaisante possible.